
**MINISTRE DE LA FAMILLE
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE**

**AGENCE DU FONDS
D&E DEVELOPPEMENT SOCIAL**

**OBJET/ Situation des conditions de mise en vigueur du Fonds de
Développement Social à la date du 9 mai 2001**

La présente note a pour objet de faire le point, à la date du 9 mai 2001, sur la situation des conditions de mise en vigueur du crédit 3446/SE relatif au financement du FDS.

1. Finalisation des Manuels de procédures. L'ensemble des trois modules du Manuel de Procédures générales ont été repris suite aux négociations et des versions plus adaptées ont été produites. Les versions définitives de ces trois modules prenant en compte les observations de l'IDA seront transmises à la Banque Mondiale avant samedi 12 mai 2001 et discutés par la suite avec les autres partenaires nationaux.
2. Signature de l'accord de rétrocession entre l'Etat et le AFDS. Le projet d'accord reprenant les dispositions de l'accord de crédit et de l'accord de projet a été préparé et transmis le 25 avril 2001 au Ministère de l'Economie et des Finances pour examen et signature par le Ministre. Une réaction est toujours attendue de sa part.
3. Mobilisation de la contrepartie nationale. La décision n°2923/MEF/DGF/DDI du 4 mai 2001 du Ministre délégué chargé du budget a autorisé le versement de la contrepartie dans le compte du projet ouvert au niveau du Crédit Lyonnais Sénégal. Compte tenu de l'urgence liée à la proximité de la date limite de mise en vigueur fixée au 22 mai 2001, une demande de Paiement par Anticipation du Bon d'Engagement n° 003905 du 7 août 2001 d'un montant de 100 millions de francs CFA a été introduite auprès du Ministre Délégué au Budget. Le dossier est suivi .
4. Recrutement du personnel clé. Le dépouillement des candidatures se poursuit, suite à l'appel à candidature et l'avis de non objection de l'IDA sur la procédure de recrutement qui lui a été soumise. Les short list pour les postes de Responsable Administratif et Financier, d'Assistant Comptable du siège et d'Assistant Comptable des Antennes Régionales sont prêtes et transmises à la Banque Mondiale pour avis de non objection. Le dépouillement se poursuivra pour dresser, avant la fin de la semaine, les short list de tout le personnel clé devant passer à l'entretien. La commission comprend le SAGE, le BCT, la DDI, la Cellule AT/CPEC et la CT Aminata Wane.
5. Recrutement de l'auditeur et mise en place du Système Informatisé de Gestion (SIG). Les offres techniques et financières reçues pour le recrutement de l'auditeur financier et comptable et du consultant pour la mise en place du SIG ont été dépouillées et évaluées.

Le cabinet Synergie pour le SIG et le cabinet ERA en ce qui concerne l'Audit sont classés en tête. Ces résultats finaux seront transmis à l'IDA sous 24 heures.

6. Avis Juridique du Conseil d'Etat. Le MEF, en ce qui concerne l'accord de crédit et le MFSN/AFDS pour ce qui est de l'accord de projet ont introduit chacun de son côté une demande d'avis juridique au niveau du Conseil d'Etat. La réponse de cette Institution est attendue.
7. Participation des bénéficiaires. Une concertation est prévue le vendredi 11 à 15 heures pour déterminer le niveau de participation des bénéficiaires au financement des Activités Génératrices de Revenus. Les services du MFSN y sont invités.
8. Le transfert du Fonds de Préparation de Projet (PPF). Le PPF mis à la disposition du Gouvernement par l'IDA pour la préparation du projet n'est toujours pas transmis à la Direction Générale du FDS entraînant ainsi des difficultés dans la conduite des activités de mise en vigueur qui constitue son objet originel principal.

Compte tenu du délai du 22 mai 2001, les points les plus critiques se réfèrent à des décisions ou actions sur lesquels nous n'avons pas une maîtrise directe. Il s'agit :

- ⇒ La signature de l'accord de rétrocession avec le MEF
- ⇒ La mobilisation de la contrepartie nationale
- ⇒ Les deux avis juridiques
- ⇒ Le transfert du PPF pour le règlement des factures en instance. Et l'engagement aux dépenses nécessaires à notre fonctionnement.

Il me paraît important qu'un contact soit pris avec le MEF (ou le MDB) et le Conseil d'Etat afin que ces différents dossiers soient finalisés dans les meilleurs délais.